

Enquete sociale pour mon enfant

Par butterfly17, le 12/08/2012 à 17:09

Bonjour,

mon ex belle-mere me menace de faire une enquéte sociale contre moi car elle n'accepte pas les régles de vie que j'inculque a mon fils de 4 ans, par rapport a son point de vue qui dit que l'enfant est roi et decide de ce qu'il veut ou pas et que chez moi j'ai des régles et des horraires pour manger et dormir, or chez elle son petit fils est libre de faire tout ce qu'il veut meme se couché a des heures tardives et décidé du repas. elle en déduit que le rythme de vie que je donne a mon fils est de la maltraitance. a t'elle le droit de me menacé de se genre de chose? je vous remercie de votre reponce.

cordialement,

Par cocotte1003, le 12/08/2012 à 19:41

Bonjour non les grand-parents n'ont strictement aucun droit sur l'éducation que vous donnez à votre enfant, conseillez lui gentiment de se renseigner avant de vous menacer, cordialement

Par butterfly17, le 13/08/2012 à 10:54

bonjour cocotte1003,

je vous remercie de votre reponce, je me sent soulager. cordialement,

Par tralala63, le 24/09/2012 à 11:15

bonjour,

les grands-parents n'ont peut-être rien à dire en ce qui concerne l'éducation d'un enfant, mais votre belle-mère peut, si elle le veut, faire un signalement auprès des services sociaux. Mon ex-mari criait partout et surtout devant le juge aux affaires familiales que je m'occupais mal de nos enfants. N'ayant rien à me reprocher, j'ai pris les devants! J'ai demandé au JAF qu'il ordonne une enquête sociale et une enquête médico-psychologique pour que mon exmari cesse ces éternelles menaces et pressions ; ça a été radical! depuis je suis tranquille.

Par butterfly17, le 25/09/2012 à 10:07

bonjour,

je vous remercie de votre réponse et je vais faire le nécessaire afin d'etre tranquille.